

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Cooles, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	8
- votants	44
- ont voté pour	44
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

DÉLIBÉRATION
N° 903-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Commission Communication

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-6, L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel,

Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi des dossiers de la communication,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de former la commission communication,

DÉCIDE de ne pas procéder à une nomination au bulletin secret et de nommer comme membres les personnes suivantes :

- M. Julien VALENTIN ;
- Mme Claudy MATHIEU ;
- Mme Carole CHOSROES ;
- M. Jean-Claude ARNOULD ;
- M. Daniel HERBILLON ;
- M. Maxime JOLY ;
- M. Pascal VANSANTBERGHE ;
- M. Noël VOISIN DIT LA CROIX.

ACTE REÇU LE

24 JUIL. 2020

PREFECTURE DE LA MARNE



Extrait certifié conforme,

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien VALENTIN".

Julien VALENTIN